



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**Réaction du Regroupement provincial des comités d'usagers (RPCU)
à l'adoption du Projet de Loi 70**

Montréal, le 29 mai 2008. Par la voix de son président, monsieur Claude Ménard, le Regroupement provincial des comités d'usagers a fait connaître sa grande satisfaction suite à l'adoption du projet de loi 70 portant sur les services régionaux de conservation de certains renseignements personnels des usagers du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du Dossier Santé Québec (DSQ) ainsi que sur le principe qui veut que l'utilisateur ait la possibilité de consentir implicitement à cette conservation d'informations.

«Le projet de loi 70, déclare M. Ménard, se veut un exemple de la volonté du législateur de faire en sorte d'accélérer et de faciliter la prestation des soins dans le réseau de la santé et des services sociaux en favorisant la mise en place d'une procédure qui diminuera sensiblement les tracasseries administratives liées au consentement des informations médicales et sociales, tout en s'assurant du respect de la volonté des usagers lorsque ces derniers manifesteront des réserves à cet effet.»

À ce titre, monsieur Ménard est heureux de constater l'unanimité de l'ensemble des parlementaires à cet égard. *«Cette unanimité ne peut que rassurer tous les usagers du réseau de la santé sur l'importance et le respect que leur accordent les politiciens québécois de toutes allégeances quant à leur volonté de rendre encore plus performante la prestation de services qui leur est consentie.»*

Enfin, le Regroupement provincial des comités des usagers est confiant que l'adoption de ce projet de loi, qui concerne également les renseignements obtenus sous le couvert de la *Loi sur l'assurance maladie* ainsi que la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec*, puisse confirmer la réalisation d'un projet pilote dans la région de Québec qui permettra de valider le processus de mise en place du Dossier santé Québec (DSQ).

Le Regroupement provincial des comités d'usagers se veut le porte-parole de toutes les catégories de comités d'usagers et de comités de résidents de tous les établissements de santé et de services sociaux au Québec, qu'ils soient publics, privés, conventionnés ou autofinancés. Son rôle est de représenter ces comités et de leur permettre de participer aux grands débats au même titre que toutes les autres associations dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ce faisant, le RPCU assure la défense des droits des usagers et contribue à l'amélioration des services auxquels ils ont droit.